# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 17 JUILLET 1873.


## Spectacles, Bals, &c

### Pique-Nique des Garçons-Bouchers.

**Amusement nouveau et récréatif.**

**DIMANCHE 22 JUILLET.**

Trois cerfs sauvages dit "Sabines" seront pris au lasso, attachés et montés en une course sur la piste.

### Hauts-faits d'équitation.

On montera à cheval ventre à terre, et on ramassera de terre un chapeau, un dollar, etc.

### John Jackson vs. Billy Goat.

Butting match pour le titre de Champion.

Distch à joke, le chef Comanche sera représenté par John Mexicain dans son haut-fait audacieux et dangereux d'équitation, sans selle ni bride sur un cheval indompté arrivant des forêts du Rio Frio.

**Deux capadores** ont offert leurs services pour un **combat de taureaux** en jouant avec un cerf sauvage dans l'arène du grand hippodrome.

Danse dans la grande bâtisse. Le spectacle commencera à 3 heures de l'après-midi.

Entrée 50 sous. Gratuite pour les dames.

Pour les invitations et les privilèges, s'adresser aux

Garçons-Bouchers

Nouvelle-Orléans.

15 juil—7f.

### Collége de Spring Hill.

**Incorporé par la Législature de l'Alabama en 1836.**

Le Collége de Spring Hill s'élève sur une colline, à cinq milles de Mobile et à cent cinquante pieds au-dessus du niveau de la mer.

Constamment rafraîchi par la brise, son site est à la fois agréable et sain.

Grâce à sa position le Collége est entièrement exempt des maladies qui sévissent à certaines saisons dans le Sud.

Cette Institution est sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, qui n'épargneront rien pour orner les esprits de leurs élèves des connaissances et former leurs cœurs aux vertus d'où leur avenir dépend.

Le plan des études est divisé en trois Cours principaux: le Cours Préparatoire, le Cours Classique et le Cours Commercial qui sont enseignés de la manière la plus sérieuse.

Pour plus amples informations, s'adresser au Collége de Spring Hill, ou au Collége des Jésuites rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans.

8 juil—3m dim mar jeu

### Avis.

Les soussignés, propriétaires de Moulins à riz, ont adopté le tarif et les conventions qui suivent et qui seront mis en vigueur à partir du 1er août 1883:

Ecallage—Par baril de riz brut (162 livres) .......... 60 cts

Barils vides .......... 45 cts

A rendre, huit sacs de son sur chaque cent barils de riz brut passé au moulin.

Tout riz brut devra être pesé par un peseur public aux frais du consignataire et des certificats de poids seront fournis au Moulin.

Tout paquet pour riz écallé doit être fourni par le Moulin et les frais doivent être convenablement débattés.

Tout sac à riz vide fourni par le Moulin doit être payé, et, s'il est rendu rempli ou vide, il n'en doit pas être tenu compte.

Pas de riz brut emmagasiné gratuitement, sauf la quantité que peuvent recevoir les bâtisses du moulin ou ses entrepôts, et qui appartient à l'établissement.

Pas de riz brut véhiculé sans frais.

Il ne sera alloué aucunes réductions ni escomptes (Rebates) sur ce tarif.

J. FOERSTER, Orleans Rice Mill.
ERNST & CO., Foerster's Rice Mill.
STEWART & RICKERT, Mariposa Rice Mill.
WARNER & HOELZEL, Louisiana Rice Mill.
ALLEN & SYME, Brooks Rice Mill.
ISAAC LEVY, Thompson's Rice Mill.
LOUIS RUCH, Perseverance Rice Mill.
DAN TALMAGES SONS & CO., American Rice Mill.

1er juil—1m

**Avis. — Bureaux de la Compagnie d'assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.**—Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1883.—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu MARDI, 24 juillet, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la compagnie, 12 rue Carondelet.

P. M. SCHNEIDEAU, Secrétaire.

13juil—

**Compagnie d'Assurance du Sud, de la Nouvelle-Orléans**, —31 rue du Camp —Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1883.—A une réunion régulière du Conseil de direction de cette Compagnie, tenue le 10 de ce mois un intérêt dividende au taux de SIX POUR CENT par an jusqu'au 1er de ce mois, sur les paiements faits au fond capital a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

13 juil—15f.

**Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.**—Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1883.—A une réunion spéciale du Conseil de Direction qui a eu lieu le 5 courant, il a été résolu de payer un dividende-intérêt biannuel de **5 pour cent** sur le fond capital aux actionnaires ou à leur ayant-droit, à partir de JEUDI, 12 février 1883.

JNO. W. HINCKS, Secrétaire.

12 juil—7f

**Office of the New Orleans Insurance Co.**—New Orleans, July 11th, 1883.—At a special meeting of the Board of Directors held on the 5th inst, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of 5 per cent on the Capital Stock, to the stock holders or their legal representatives, on and after, THURSDAY, July 12, 1883.

JNO. W. HINCKS, Secretary.

12 juil—7f

**Banque du Peuple de la Nile-Orléans.** Nile-Orléans, 1er juillet 1883. Un dividende semi-annuel de quatre pour cent sera payé aux actionnaires de cette banque à partir de LUNDI, 9 du courant.

1er juil—15f N. LANDRY, caissier.

**Bureau de la New Orleans Gas Light Company**—Nile-Orléans, 19 juin 1883.—A une assemblée régulière du Bureau des Directeurs de cette compagnie tenue ce jour, un dividende de TROIS PIASTRES par action, payable LUNDI, 16 juillet 1883, a été déclaré sur les bénéfices des derniers six mois.

Tout transfert d'actions, du 5 au 16 juillet, se fera sans participation au dividende.

V. VALLOIS, Secrétaire.

20 juin—au16juil

## L'UNION FRANÇAISE.

### Bulletin du Bureau de Placement.

Travailleurs inscrits:

**Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, recemment arrivés de France.**

S'adresser verbalement ou par lettre, au siége de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 P. M.

**Nota-Bene**—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.

Tous nos renseignements sont fournis gratis.

9fév—1an MaJD


BUREAU DE PRETS,

# OTTO SCHWANER,

17........RUE BARONNE........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.


### Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF, }
ETAT DE LA LOUISIANE. }

ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et Minatitlan, des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto-Rico et de la Jamaïque, des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambouc, seront détenus dix jours pleins; et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud au Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que détermineront le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Savanilla, Baranquilla, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'instituer des poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 4ème jour du mois d'avril 1883.

Signé: S. D. McENERY.

(Sceau.)

Par le Gouverneur:

OSCAR ARROYO,

Sous-Secrétaire d'Etat.

## ETATS UNIS D'AMERIQUE,

### ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

CE VINGT-TROISIEME JOUR DU MOIS de Juin, en l'an de Notre Seigneur mil-huit cent quatre vingt-trois, et la cent-septième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, Pardevant moi, OMER VILLERE, Notaire Public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

**Ont personnellement comparu:**

M. MICHEL MUSSON, Président, et M. ESPY W. H. WILLIAMS, Secrétaire, du MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, une corporation dûment organisée d'après les lois de cet Etat, selon acte d'incorporation passé pardevant moi, Notaire, le 10 Mars 1883, lesquels comparants, dans leurs susdites capacités officielles, ont chacun déclaré que, en vertu des dispositions contenues dans la Charte de la dite Association, et d'une résolution de son Conseil de Direction, adoptée à leur assemblée du 16 mai 1883, une assemblée générale des souscripteurs à la dite corporation fut convoquée à son bureau, Vieille Banque des Citoyens, coin Royale et Douane, dans le but de soumettre et de prendre en considération des additions et altérations au dit acte d'incorporation de la dite Association; Que la dite assemblée fut tenue conformément à la dite convocation et après les délais et notifications requis par la loi, au bureau de la dite Association, ce vingt-troisième jour du mois de Juin 1883, de midi à deux heures P. M., et qu'à la dite assemblée, tous les souscripteurs présents, ou représentés, ont unanimement voté pour les additions et altérations suivantes à l'acte d'incorporation du dit MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION, et les ont adoptées ainsi qu'il suit:

**ARTICLE II.**

Section 8.—Il sera laissé à l'option des souscripteurs de faire ou de ne pas faire le dépôt de dix pour cent requis par la section 2 de cet article.

Section 9.—Tout souscripteur devra opter au moment de souscrire; mais celui qui se sera décidé à ne pas faire le dépôt de dix pour cent à ce moment, aura le droit de le faire à n'importe quelle époque subséquente, pendant le terme de la police, et alors aura droit, pour le bénéfice du mineur, aux intérêts, du jour du paiement au jour fixé dans la police, ou au jour du décès de l'assuré avant cette époque, quand le dépôt original sera remboursé conformément à la section 4 de cet article.

Dans quelque temps que le dépôt est fait, le taux des primes sera remis au taux spécifié dans le sommaire contenu dans la section 2 de cet article, sujet à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les taux du dit sommaire.

Section 10.—Quand on ne fera pas le dépôt de dix pour cent, les primes sur le montant de la police seront aux taux suivants, par $1000, payables annuellement d'avance; sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE C.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait—Primes NON remboursées en cas de décès avant la date fixée dans la police.

| Age | Annuellement par $1000 | Age | Annuellement par $1000 |
|---|---|---|---|
| 0 à 1 | 33.27 | 11 à 12 | 87.19 |
| 1 à 2 | 33.66 | 12 à 13 | 98.78 |
| 2 à 3 | 36.-3 | 13 à 14 | 113.72 |
| 3 à 4 | 40.18 | 14 à 15 | 132.75 |
| 4 à 5 | 43.76 | 15 à 16 | 158.21 |
| 5 à 6 | 47.70 | 16 à 17 | 193.87 |
| 6 à 7 | 52.12 | 17 à 18 | 247.64 |
| 7 à 8 | 57.10 | 18 à 19 | |
| 8 à 9 | 62.91 | 19 à 20 | |
| 9 à 10 | 69.62 | 20 à 21 | |
| 10 à 11 | 77.59 | | |

Des polices pour des sommes au-dessous de $1000 à des primes également plus fortes.

Section 11.—Quand une contre-assurance sera desirée et effectuée, sous un contrat spécial pour garantir, en cas de décès du mineur, le remboursement au souscripteur, du montant exact des primes, sans intérêt, qui auront été payées du jour de souscription au jour du décès, ainsi qu'il est établi en la section 7 de cet article, le taux des primes sur des polices de $1000, payables annuellement d'avance, seront comme suit, sujets à tels changements que le Conseil de Direction pourrait faire à l'avenir, en vertu de la section 2 de l'article IV, dans les dits taux.

TABLE B.—Primes annuelles, payables d'avance, pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent EST fait. REMBOURSEMENT des primes sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

| Age | Annuellement par $1000 | Age | Annuellement par $1000 |
|---|---|---|---|
| 0 à 1 | 32.07 | 11 à 12 | 80.63 |
| 1 à 2 | 33.24 | 12 à 13 | 91.87 |
| 2 à 3 | 35.11 | 13 à 14 | 105.69 |
| 3 à 4 | 37.07 | 14 à 15 | 123.42 |
| 4 à 5 | 40.38 | 15 à 16 | 146.99 |
| 5 à 6 | 43.79 | 16 à 17 | 179.97 |
| 6 à 7 | 46.80 | 17 à 18 | 229.38 |
| 7 à 8 | 52.42 | 18 à 19 | 311.41 |
| 8 à 9 | 57.89 | 19 à 20 | 475.24 |
| 9 à 10 | 64.18 | 20 à 21 | 966.09 |
| 10 à 11 | 71.85 | | |

Des polices pour des sommes au-dessous de $1000 à des primes également plus fortes.

TABLE D.—Primes annuelles, payables d'avance pour une police de $1000, sur laquelle le dépôt de dix pour cent n'est PAS fait. REMBOURSEMENT des primes, sans intérêt, en cas de décès avant la date fixée dans la police.

| Age | Annuellement par $1000 | Age | Annuellement par $1000 |
|---|---|---|---|
| 0 à 1 | 40.59 | 11 à 12 | 92.44 |
| 1 à 2 | 39.33 | 12 à 13 | 104.81 |
| 2 à 3 | 41.85 | 13 à 14 | 119.58 |
| 3 à 4 | 44.74 | 14 à 15 | 138.96 |
| 4 à 5 | 48.11 | 15 à 16 | 164.79 |
| 5 à 6 | 51.95 | 16 à 17 | 200.89 |
| 6 à 7 | 56.39 | 17 à 18 | 255.19 |
| 7 à 8 | 61.44 | 18 à 19 | |
| 8 à 9 | 67.44 | 19 à 20 | |
| 9 à 10 | 74.24 | 20 à 21 | |
| 10 à 11 | 84.57 | | |

Des polices pour des sommes au-dessous de $1000 à des primes également plus fortes.

Section 12.—Que la section 3 de cet article sera à l'avenir ainsi qu'il suit: "Le dépôt de dix pour cent et les primes annuelles nettes, porteront intérêt à quatre pour cent (4 0/0) par an, composé, de la date du paiement jusqu'à la maturité de la police ou jusqu'à la mort de l'assuré, avant cette époque."

Section 13.—Que la clause conditionnelle dans la section 5 de cet article, savoir: "Les fractions au-dessous et jusqu'à cinquante piastres ne seront pas comptées dans les polices sus mentionnées, et les fractions au dessus de cinquante piastres et seront comptées pour cent piastres, ne s'appliquera qu'aux polices réduites émises d'après l'alinéa 'a', et non aux polices acquittées (paid up) émises d'après l'alinéa 'b'."

Section 14.—Que l'alinéa "b" de la section 5 de cet article sera à l'avenir comme suit: une police acquittée (paid up) pour le montant collectif exact des primes payées sur la police réduite, payable au mineur à l'époque fixée dans la police, quand il ou elle aura atteint vingt-et-un ans; ou, en cas de contre assurance, payable au souscripteur, ou à son substitut sur preuve du décès du dit mineur, s'il meurt avant cette époque.

**Et les dits comparants**, dans leurs susdites capacités respectives de Président et Secrétaire, ont déclaré que par les présentes au nom des souscripteurs de dite MINORS' MUTUAL LIFE INSURANCE AND TONTINE ASSOCIATION ils proclament et publient les additions et altérations sus récitées faites à l'acte d'incorporation de la dite Association, lesquelles seront désormais partie de l'acte d'incorporation de la dite Association, et seront obligatoires sur les souscripteurs et tous ceux que les présentes pourront ou pourraient concerner.

**Et les dits comparants** m'ont là-dessus requis d'enregistrer les dites additions et altérations dans mes archives, et de les faire enregistrer au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville et paroisse, ainsi que la loi le requiert.

**Dont acte**, fait et passé en mon étude, jour, mois et an ci dessus, en présence de A. J. Villeré, et Paul Fournier, de cette ville, témoins compétents, qui ont signé les présentes avec les comparants et moi notaire, après lecture faite.

Signé

MEL MUSSON,
ESPY W. H. WILLIAMS,
A. J. VILLERE,
PAUL FOURNIER.

OMER VILLERE, Notaire.

Je soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie, par les présentes, que l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association, a été ce jour enregistré en mon bureau au livre No 226, page 469 et seq.

Nouvelle Orléans, 23 juin 1883.

EUGENE MAY, Conservateur.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
PAROISSE D'ORLEANS. }

Je soussigné, Omer Villeré, notaire public, certifie que ce qui précède est une copie correcte de l'Amendement à l'Acte d'Incorporation du "Minors' Mutual Life Insurance and Tontine Association" et du certificat du Conservateur des Hypothèques qui y est attaché, le tout dans mes archives.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes et y appose mon sceau, à la Nouvelle-Orléans, ce vingt-troisième jour du mois de juin A. D. 1883.

OMER VILLERE, Notaire.

2ejn—5fdm


# ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

## TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.

NATTES DE CHINE, sans couture.

TOILES CIRÉES.

STORES DE FENÊTRES.

RIDEAUX DE DENTELLE, Etc.

21avril—dim.mar.jeu

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

97 RUE DECATUR,

11 mars—1an Nile-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE

Marchand-Commissionnaire.

97 RUE DECATUR,

Bureau au Premier.

Avances libérales sur consignations de coton, mélasses et riz, etc.

25 mars—1 an

# BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur

Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,

Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.

N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable.

Accords et réparations pleinement garantis.

J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désirent disposer de leurs Pianos.

17sept—


### INSTITUTION CURTO.

**Pensionnat et Externat.**

**Coin St Philippe et Prieur.**

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à ......

17 oct—


Le Stock le plus vaste, au Sud de voitures.

# Fred. N. THAYER,

162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.

(Entrepôts, rue Gravier, 217)

Dépôt du Crane & Breed Manufacturing Company.

Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.

18 mars 83—1an

# P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER,

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de détailler un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques.

Savril—au 22 oct.


### Dr. J. B. Perez,

**Médecin et Chirurgien,**

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

**ORGANES GENITO-URINAIRES**

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

**No 6 rue South Rampart.**

29 mars—83—1 an


1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

# C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfévrerie et plaqué, services de tables complets, **couverts Alfenide**, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti **fère qualité**. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

**Ré-argenture** de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

**Spécialité** pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince nez à prix excessivement réduits.

1 fe—6dA—DMarJ

L'ASSORTIMENT

—DE—

# VETEMENTS

## DE PRINTEMPS

—POUR—

Hommes, jeunes gens et enfants

que nous confectionnons ...... soixante jours, est maintenant

**COMPLET,**

et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir

**L'examiner de bonne heure,**

afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps, de bien connaître notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire ailleurs leurs achats.

Nous avons publié un

CATALOGUE DE MODES,

que nous distribuons dans nos

Salles de Vente, 81 à 85 rue du Canal, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

## LEON GODCHAUX,

Marchand de vêtements et d'articles de toilette,

81, 83 et 85 rue du Canal.

1er avril—

**Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles; Jambes et Bras Artificiels, Etc.**

Faits sur commande et ajustés par

**A. McDERMOTT,**

**153 rue du Camp, Nile-Orléans.**

N. B. Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

27avril—1 an

# Portable Electric Lighter

## PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines, etc. **L'appareil est complet**, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

*"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend aisément de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street Boston. C'est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc." — Scientific American, New York, 16 décembre 1882.*

23 avril—3 m. mar. J. D.


# L.S.L.

CETTE LOTERIE est la seule qui ...ans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

## Tous les lots payés en plein!

# GRANDE CHANCE

—POUR—

# UNE FORTUNE

## LE GRAND TIRAGE

## MENSUEL

## De la Loterie à $5.

## CLASSE H.

## DE LA COMPAGNIE DE LA

# LOTERIE

## DE L'ÉTAT

# DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 14 Août 1883

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

## Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

## Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

# GROS LOT

# $75.000!

1967 LOTS!

LE TOUT S'ELEVANT A

## $265,500!

Le tirage commencera positivement 11 heures du matin

## Voyez le Plan,

100,000 billets à $5 chacun.

**LISTE DES LOTS:**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | 25,000 |
| 1 Lot de | 10,000, | 10,000 |
| 2 Lots de | 6,000, | 12,000 |
| 5 Lots de | 2,000, | 10,000 |
| 10 Lots de | 1,000, | 10,000 |
| 20 Lots de | 500, | 10,000 |
| 100 Lots de | 200, | 20,000 |
| 300 Lots de | 100, | 30,000 |
| 500 Lots de | 50, | 25,000 |
| 1,000 Lots de | 25, | 25,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION**

| | |
|---|---|
| 9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit | 6,750 |
| 9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit | 4,500 |
| 9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit | 2,250 |
| 1,967 Lots se montant à | $265,500 |

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similes de nos signatures y apposées, dans ces avis.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à

## M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur l'Express, New York Exchange ou billet sur la Nouvelle-Orléans.

Envoyez vos lettres contenant de l'argent par l'Express.

**Remarquez que**

## TOUS LES LOTS

—SONT—

## PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponse signifient un refus.

Les Applications de conditions pour clubs devront être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nile-Orléans. Pour informations écrivez à M. A. DAUPHIN, Nile-Orléans, Lne.

## ASSURANCES

### Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les incendies | $80,626 16 | |
| Primes sur les rivières | 33,445 86 | |
| Primes sur les mers | 47,872 67 | |
| | $161,944 69 | |
| Non terminés le 30 avril 1882 | 28,917 51 | |
| | | $190,862 20 |
| Moins, primes non échues, le 30 avril 1883 | | 25,000 00 |
| Primes gagnées de l'année | | $165,862 20 |
| Reçu pour intérêt, loyer, etc | | 19,898 72 |
| Gains totaux de l'année | | $185,760 92 |
| A déduire— | | |
| Pertes sur les incendies | $22,451 50 | |
| Pertes sur les rivières | 7,789 70 | |
| Pertes sur les mers | 32,101 92 | |
| | $62,343 12 | |
| Réassurances, primes remboursées et escompte | 37,750 19 | |
| Taxes, Bureau des Réassureurs, etc | 17,991 27 | |
| Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc | 19,489 85 | |
| | | 137,574 43 |
| Profits nets | | $48,186 49 |

La compagnie possède l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Comptant en caisse | 23,470 98 |
| Prêts garantis par hypothèques ou nantissements | 198,997 45 |
| Billets à recevoir | 13,646 79 |
| Immeubles | 117,165 99 |
| Primes en voie de perception | 27,686 15 |
| Actions, Bons, etc | 95,714 20 |
| Meubles et installations de bureau | 5,134 45 |
| | $491,815 01 |

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.

THOS F. BRAGG, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.

WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

| | |
|---|---|
| John Henderson, | Jno H. Hanna, |
| Thos. Smith, | F. J. Gasquet, |
| W. J. Castell, | M. E. Garvey, |
| Jno T. Gibbons, | Geo. McCloskey, |
| Wm Hart, | Amédée Couturié, |
| E. Gauche, | Richard Herrick, |
| | Edw. Irwin. |

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS F. BRAGG, Secrétaire.

21 juin—1 mois—DimMaJe

### Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans.

**No 104 RUE DU CANAL.**

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non-échues de l'année précédente y comprises | | |
| Risques de feu | $248,848 79 | |
| Risques sur les mers | 22,022 70 | |
| Risques sur les rivières | 22,912 63 | |
| Total des primes | $293,7-4 12 | |
| Moins les primes non échues | 75,281 00 | |
| Primes nettes, échues le 31 mai 1883 | | $218,503 12 |
| Pertes payées— | | |
| Sur risques de feu | $56,527 62 | |
| Sur risques maritimes | 13,201 25 | |
| Sur risques de rivières | 4,495 50 | |
| Taxes et dépenses moins l'intérêt | 26,164 16 | |
| Réassurances et primes remboursées | 16,100 26 | |
| | | $116,488 79 |
| Profit | | $102,014 33 |

La Compagnie possède l'actif suivant:

| | |
|---|---|
| Immeubles | 244,520 53 |
| Actions de banques, chemins de fer et autres actions | 61,333 78 |
| Billets garantis par hypothèque et nantissement | 149,330 00 |
| Billets à recevoir | 61,098 58 |
| Primes en voie de collection | 36,450 06 |
| Actions du Valliette Dry Dock Co | 11,362 50 |
| Actions du New Orleans Water Works Co | 19,600 00 |
| Bons Consolidés de la Louisiane | 15,428 25 |
| Mandats sur la ville (City Time) | 2,000 00 |
| Jugement sur billets hypothécaires | 4,335 00 |
| Argent en caisse | 82,579 62 |
| | $688,334 49 |

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, }
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans. }

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883 payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| P. MASPERO, | JNO. B. LALLANDE, |
| M. W. SMITH, | J. J. FERNANDEZ, |
| D. FATJO, | PAUL FOURCHY, |
| EDWARD TOBY, | D. A. CHAFFRAIX, |
| R. W. TAYLOR, | CHAS LAFFITTE, |
| | JOS. A. SHAKESPEAR. |

12juin—

### Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nile-Orléans.)

RUE DU CAMP, 31.

**CAPITAL .......... $300,000**

Exposé des opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (—) du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues— | | |
| Sur ces risques d'incendie | $62,150 53 | |
| Sur des risques de mer | 6,599 52 | |
| Sur des risques de rivière | 5,586 27 | |
| Primes totales | | $74,345 32 |
| Pertes payées | | |
| Sur des risques d'incendies | $3 070 31 | |
| Sur des risques de mer | 3 419 36 | |
| Sur des risques de rivière | 355 93 | |
| | $6,845 60 | |
| Escomptes et commissions | 9 686 64 | |
| Réassurances et primes remboursées | 4,961 80 | $21 494 04 |
| Surplus | | $52,851 28 |

ERNEST MILTENBERGER, président.

SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte usuel, et en outre, partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

**50 pour cent**

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut jamais être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre de tels avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement intactes.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées.

14juin—1m

### Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

**CAPITAL EN ARGENT...$600,000**

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN ...... Président.
CHAS. H. DOLSEN ...... Vice-Président.
CHAS. E. RICE ...... Secrétaire.

Directeurs

| | |
|---|---|
| Samuel H. Kennedy, | Paul E. Mortimer, |
| Victor Meyer, | Joseph Bowling, |
| W. B. Conger, | S. Hernsheim, |
| George W. Sentell, | Edward Nalle, |
| Alf. Moulton, | J. J. Reiss, |
| Charles Newman, | Louis Prados, |
| U Marinoni, | Harry L. Flash, |
| Lucien Deléry, | A. H. Sieward, |
| Charles H. Dolsen | Sigmund Katz, |
| Reuben G. Bush, | N. D. Wallace, |
| John Calder, | R. F. W. Bachman, |
| S. O. Contiss, | Wm Garig, |
| W. A. Phelps, | John D. Fisher, |
| M. Gillis, | A. Rosenfeld, |
| Wm. R. Lyman. | C. K. David. |

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

Ottul83—1an vac


# Alph. WALZ,

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

Ajuin1—Dim, Mer, Vend


## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF**

**Delord Barthe vs Mme Vve Adèle Mepp.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8938. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Edward, (maintenant Melpomène), Constance et Terpsichore, composé de quatre certains lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir:

1° Un certain terrain mesurant vingt-neuf pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation sur cent-vingt pieds et neuf pouces deux lignes de profondeur et de façade à la rue Edward ou Melpomène dont il forme le coin.

2° Un autre certain terrain attenant au premier et mesurant vingt pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur.

3° Un autre certain terrain dans le même îlet que ceux ci-dessus décrits désigné par le numéro vingt-huit sur un plan par C. F. Zimpel, en date du 3 janvier 1833, déposé comme plan No 5 en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville, lequel terrain mesure au pied américain vingt-six pieds sept pouces de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-sept pieds dix pouces et deux lignes.

4° Un autre certain terrain situé dans le même îlet que ceux précédemment décrits, désigné par le No 27 sur le même plan et mesurant 27 pieds de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et deux lignes—étant la même propriété acquise par le défendeur des héritiers de W. T. Hepp, conformément à un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire en cette ville le 5 août 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10juil—10 17 24,31—août 7 11

**La ville de la Nouvelle-Orléans vs. E. Blouin et C. E. Girardey & Co., la même vs. les mêmes, la même vs M. A. Southworth, E. Blouin et C. E. Girardey & Co, la même vs. les mêmes et la même vs. les mêmes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 13,501, 13,502, 12,503, 12,217 et 741—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus, pour les taxes de ville des années 1876, 1877, 1878, 1879 et 1880, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 24 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE connu comme la propriété Foucher dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement une partie de la Paroisse Jefferson, le dit morceau étant situé au nord de l'avenue St Charles et s'étendant aux extrémités nord du terrain, et étant borné et décrit comme suit: Faisant face au côté nord de l'Avenue St Charles et s'étendant de la limite de Burthéville à la limite de Greenville, s'étendant de là dans une direction nord vers la limite Est de Greenville, Friburg et Marley, à peu près sept mille sept cent trente six pieds à un certain point au sommet nord à un angle sur la limite de Marley, puis dans une direction sud sur une ligne du fond à la limite est de Marley à la limite de Marley à peu près quatre mille et 70 pieds à la dernière profondeur du terrain et sur un point où la dite limite supérieure rejoint la limite convergente du terrain qui touche au dessous, puis s'étendant dans la direction du sud sur une ligne du dit terrain adjacent et le long de la limite côté ouest de Burthéville au côté nord de l'Avenue St-Charles environ onze mille six cent vingt-sept pieds. Le tout en accord avec les lignes et distances primitives comprenant tout le terrain de l'Avenue St-Charles aux limites primitives de derrière.

Saisi dans les affaires ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

21 juin—21 28 5 12 19 24 juil

**A. Mecheran & Co vs Veuve Pierre Letellier et al**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5543—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville désignés par les numéros dix sept et dix huit de l'îlet No 142 borné par les rues Hagan, ..., St Jean, Claiborne, St Philippe et Rampart. ...

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7 juil—6 14 21 28—août 4 7

**Lafitte & Dufilho vs Charles G. Johnsen.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No ...—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville ... Saint Joseph et Julia ...

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 juil—6 13 20 27 août 3 7

**Lafitte & Dufilho vs. William D. Heyle et Joseph Angelsheim.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5790—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 23 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Dorgenois et Broad, désignés comme lots numéros quatre et cinq sur un plan dressé par Reizenstein, le 31 mai 1877, et déposé comme plan ... en l'étude de T. Guyol, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Canal. Le lot numéro quatre a une profondeur de cent trente six pieds trois pouces et trois lignes entre lignes parallèles, le lot numéro cinq a une profondeur de ... pieds trois pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs de la succession de Mme R. F. Heyle, conformément à un acte passé pardevant Samuel Flower, notaire, en date du 21 juin 1881.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 juin—27—juil 3 11 18 21 28

**Mme Catherine Georger vs Philip Kauser.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8664.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, (ci-devant Girod), Liberté (ci-devant St Paul), Poydras et Lafayette (ci-devant Hevia), désigné comme le terrain No cinq sur un plan dressé par W. H. Atkinson, architecte, et enregistré comme plan No 58 dans les livres de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure vingt-six pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de cent sept pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles, et a été acheté par le défendeur du plaignant par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt-quatre mai 1866.

2° Une moitié d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Giroude, Poydras St Paul et Hevia, désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par W. S. Atkinson le 15 mars 1841, déposé comme plan 58 en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire. Le terrain mesure vingt-six pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Giroude, sur cent sept pieds, dix pouces, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, sur la moitié dudit terrain la plus rapprochée de la rue Poydras et a été achetée par le défendeur à une vente faite par Harry T. Hays ex-shérif de cette paroisse, par acte portant la date du 19 mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 juil—7,14,21,28 4.7 août

**Wagons spéciaux pour les monts Allegheny** —L'hôtel connu sous le nom de "Cresson Mountain House," et situé au sommet des monts Allegheny, a été ouvert récemment à ses habitués et au public. La compagnie du Pennsylvania Railroad a ajouté à ses trains express de jour, entre Altona et Cresson, des voitures ouvertes à l'usage des voyageurs qui veulent admirer les incomparables paysages dont est semée cette région montagneuse. La nature y est si grandiose qu'elle captive et absorbe l'attention. En fait de points de vue, nous citerons en première ligne le "Horseshoe Curve," site qui ne le cède en beauté pittoresque à aucun de ceux qui attirent en Suisse les touristes de toutes les parties du monde.

Les trains de chemin de fer Louisville et Nashville partant d'ici à 8 h. 25 m. du matin, arrivant à Steubenville, dans l'Ohio, le matin, de sorte que le trajet de ce dernier point à New York s'accomplit en plein jour. Or, la région féerique dont nous parlons plus haut est précisément celle qui s'étend de Steubenville à New York. Les voyageurs la traversent donc et admirent en pleine lumière. Ceux ci ne changent de sleeper qu'une fois pendant tout le voyage, la substitution d'une nouvelle voiture fraîche et propre à celle partie de la Nile-Orléans s'opérant à Louisville, à 8 heures de l'après midi.

## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF**

**Manuel Abascal vs. Henry T. Lawler**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, priviléges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Laurel, Live Oak et Delachaise, désignés par les Nos sept, huit, vingt trois et vingt-quatre, chacun mesurant comme suit, savoir: les terrains sept et huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente deux pieds trois pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No sept formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Laurel, et les terrains Nos vingt-trois et vingt-quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente deux pieds trois pouces de façade rue Delachaise, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Lesquels terrains Nos vingt trois et vingt quatre ont été acquis par le défendeur ici, par achat de la succession de Louis Capter, ancien notaire de cette ville, à la date du 10 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, livre 104, folio 170, et les dits terrains ont été acquis par le dit défendeur ici, par achat de la succession de M. A. Wilkins, par acte passé pardevant T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1873 enregistré au dit bureau de transfert, et dans le dit livre 104, folio 19.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17 juil—17,24,31—7,14,18 août

**Louis Maillhet vs Jacques Godfrey.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8054.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 28 juillet 1883, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

7 vaches, 1 charrette à lait, 1 cheval aveugle, etc., actuellement sur les lieux, au coin des rues Nelson et Rosier, dans le Troisième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17 juil 17 24 28

**Martha T. Churchill vs. B. C. Gorjon**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 28 juillet 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le droit d'occupation des lieux 424 rue St Charles à partir du jour de la vente au 30 septembre.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

17juil—17 24 28

**Mme Elisabeth F. Brandenburg vs Edward A Yorke, son mari.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8095—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement la propriété ci-après décrite, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Richard et Felicité, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent désignés par les numéros vingt six et sept de l'îlet numéro quarante sur un plan du faubourg Annonciation, une copie du dit plan est déposée en l'étude de Louis T. Caire ancien notaire ... le 17 janvier 1856 ... mesurant ... sur la rue Magazine ... pieds de profondeur ...

Etant la même propriété que le défendeur a acheté de la veuve et héritiers de feu J. L. Warner par acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 27 février 1879.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 juil—3 10 17 24 31—4 août

**John Chastant vs. Alcée Chastant.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8390—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, le MARDI 14 août 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Deuxième, et Troisième, et désignés comme les Nos Sept et Huit sur un plan de Wm T. Thompson en date du 22 mai 1841 et déposé à l'étude de Louis T. Caire notaire en cette ville. Le lot No Sept mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et le lot No Huit touche au lot No Sept et forme l'encoignure des rues Magazine et Troisième et mesure trente-cinq pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Troisième de cent trente-cinq pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Emma Hilda Rousseau, femme en séparation de biens de George D. Hite par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire le 10 août 1875.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

12juil—12 19 26 2 9 14août

**VENTES PAR LE CONSTABLE.**

**F. Le Bosque, Agent, vs A. Besargrant.**

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 3215—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan au No 87 Passage de la Bourse, MARDI, le 26e jour de juillet 1883, à 11 heures du matin, de—

Un certain lot de meubles, conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET

Constable de la Deuxième Cour de Cité.

17 juil—17 23 26

**Frederick Klein, Sophie Masel, femme de Francisco Mistrati, autorisée vs Frederick et Sophie Mistrati — Le même vs le même**

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, Nos 4713, 4714—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable E. E. Sabiner juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Sophia Verling, veuve de Jacob Kohlman maintenant femme de Frederick Mistrati à un certain îlet ou carré de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, D'Hémécourt et Benton, et l'Avenue Hagan, se composant de sept lots de terre numérotés de un à sept inclusivement d'après un plan dressé par Jos Pilié, le 1er mai 1840, déposé avec les archives de feu D. L. McCay notaire, le dit îlet mesure, au pied américain, 312 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Commune, 35 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Benton, 307 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue D'Hémécourt et 111 pieds 1 ligne de face à l'Avenue Hagan.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY

12 juil—12 19 26—août 2 9 11 Constable.

### CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

**Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.**

| | |
|---|---|
| Audiffret, Jean Baptiste | Labigaud L S |
| Abadie Cécile B | Le Corgne De C |
| Augereau J. M. d' | Lejet Joseph N |
| Augereau Vve d' | Lamason J G |
| Augereau P. D. d' | Lataple les époux |
| Bordes Dominique | Lauréal David |
| Bernard les époux | Le Maréchal C |
| Becker Pierre | Monnier Lazare |
| Castelin Michel | Messere Mme |
| Camora & Cie | Martin Jean |
| Célérier Célestin | Maury Fçois |
| Claverie Jean-Marie | Morin C G |
| Demander F | Rémond Jules |
| Dherblécourt A | Servel A |
| Ducos Jean | Suc Jules |
| Ducos Bernard | Sisos M |
| Dupuis Adèle Levy | Turon B |
| Dumas Ed | Tujague B |
| Deepax M | Thévenin De Vve |
| Delare Vve | Vergnole les époux |
| Fontan Baptiste | Vérot les époux |
| Garlepied M | |

Le Gérant du Consulat de France,

FRANCIS NAVONE,

La Nile-Orléans, le 1er juillet 1883.

**Liste officielle des lettres étrangères** non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 14 juillet 1883.

| | |
|---|---|
| Barta Pietro | Larosurtqui |
| Besay J | Moore Edw |
| Behlar J | Medellin A C |
| Barthelemy J | Matchler C H |
| Beauregard Y | Peres Justin |
| Dotz H | Roberts F |
| De Genonilly R | Romano Mariano |
| Esposito Guis | Ragues K |
| Fritz F | Skinner Hiram |
| Gorman Geo | Stalter Geo |
| Grasso Marino | Sawyer Hugh V |
| Graefer A H | Theodor C Emil |
| Hutchins Frank | Tonasi Giovanni |
| Hersome R G | White P C |
| Kennedy Patrick | Wild F O |
| Louis Adam | Wright W J |

W. B. MERCHANT

Maître de Poste

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR H. STERN & CO.**

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 17 juillet 1883 à 11 heures A. M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions - A la vente

**PAR VINCENT & CO.**

**J. A. D'Hemécourt vs. Ses Créanciers**

PAR VINCENT & CO. Encanteurs—Il sera vendu VENDREDI, 27 juillet 1883 à 11 heures du matin, par ordre de l'Hon. juge de la Cour Civile de District—No 8170, en date du 16 juin 1883—

Les comptoirs et installations au gaz du magasin coin Decatur et Esplanade, et quelques comptes ouverts, sur le bilan enregistré.

Condition—Comptant.

17 juil—17 21 27

### AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Fanchonnette Daboval.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,645—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par Martial Philippe, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

15 juil—15 19 24

**Succession de Andrew Jackson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 7746—Division—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Frances Jackson, administratrice du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

13 juil—13.17,22

**Succession de F. Schumacher.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8358—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia Schumacher, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

12 juil—12 17 21

**Succession de Asahel W. Cooper.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8727—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alden McLellan et Mme Eliza A Cooper exécutrice et exécuteur testamentaires du défunt ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

8 juil—8 12 17

### Avis aux créanciers.

**Romain & Otis vs. leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5318—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Romain & Otis et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ou tableau de distribution présenté par Nathaniel J. Otis syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

14 juil—14 18 22

## ASSURANCES.

### Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

**Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.**

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

J. F. SCHRODER, président.

NEWTON BUCKNER. PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851 et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882 est comme suit:

| | |
|---|---|
| Actif | $4 407 600 24 |
| Passif | 2 670 3-3 44 |
| Surplus | $1,737,416 75 |

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident

JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident

CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.

12nov—1an v e

## A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

**District inférieur de la Paroisse d'Orléans,**

**Nos 112 et 114 rue Royale.**

NILE-ORLEANS, 21 juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise.

Moi, P. L. BOUNY, collecteur de Taxes d'Etat pour le District Inférieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes cotisées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées deviendront délinquants et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières un pour cent par mois et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois (sections 40 et 52, loi No 96, 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi, un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxes du District Inférieur.

22 juin—29 6 juil

## A tous ceux que cela CONCERNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,

**District supérieur de la Paroisse d'Orléans.**

**No 24 rue Union.**

NILE-ORLEANS, juin 1883.

Attendu que le Tableau des Taxes d'Etat pour année 1883 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, et qu'une copie m'en a été remise;

Moi, JAMES D. HOUSTON, Collecteur de Taxes d'Etat pour le District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, agissant conformément aux dispositions de la section 25 de la loi No 77, 1880, donne par les présentes avis que les taxes cotisées dans l'année 1883 sont indiquées dans le Tableau de Taxes enregistré dans mon bureau et au Bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment, et qu'à partir du 31 décembre 1883, les contribuables qui ne les auront pas acquittées, deviendront délinquants et devront payer l'intérêt suivant: Sur toutes propriétés foncières, un pour cent par mois, et sur tous biens meubles, trois pour cent par mois, (sections 40 et 52, loi No 96 1882), à partir du 1er janvier 1884, jusqu'à ce que les dites propriétés soient vendues conformément à l'article 210 de la Constitution.

La publication de cet avis, une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du même avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, constitue, de par la loi un avertissement plein et complet à chaque contribuable ou à toute autre partie intéressée.

Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement, afin d'éviter l'intérêt et les frais. Ils sont priés, pour faciliter le règlement, d'apporter leurs reçus de taxes de 1882.

JAS. D. HOUSTON,

Collecteur de Taxes du District supérieur.

22juin—1f par sem 3 sem

## VENTES A L'ENCAN

**PAR SPEAR & ESCOFFIER.**

**Propriété dans le Troisième District.**

Succession de Andrew Schmitz et de sa femme, Mary Thoee.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 8841.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 28 juillet 1883, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1883, pour le compte de la dite succession—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Grands Hommes, Pologne et Lesseps, formant le coin des rues Royale et Pologne mesurant ensemble 52 pieds 5 pouces, plus ou moins, de façade à la rue Pologne sur une profondeur de 108 pieds 7 pouces, plus ou moins, à la rue Royale.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—27 juil 3 10 17 24 28

**PAR W. I. HODGSON.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Magasin de valeur en briques à deux étages** No 742 rue Tchoupitoulas

Traversant l'îlet jusqu'à la rue Water

Entre les rues Jackson et Philippe.

Succession de feue Hannah Palmer.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 14 juillet 1883, Dossier No 8400, pour le compte de la succession de Hannah Palmer, défunte, à l'enchère publique, il sera vendu

1° Une moitié indivise des droits, titres et intérêts au terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Jackson et Philippe désigné comme le terrain No 4, mesurant environ 21 pieds, 4 pouces de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Water sur une profondeur entre lignes parallèles d'environ 80 pieds, de face plus ou moins.

Les améliorations consistent en **un magasin en briques à deux étages, couvert en ardoises**, magasin s'étendant sur tout le terrain connu comme le No 742 de la rue Tchoupitoulas, et le No — rue Water, connu aussi comme le ... il y a un long corridor au rez-de-chaussée s'étendant sur tout l'îlet d'une rue à l'autre.

2° **L'autre moitié indivise** de la même propriété ci-dessus décrite sera par consentement de toutes les parties intéressées, vendue au même temps et aux mêmes conditions, savoir: Comptant, excepté le dépôt de 10 pour cent payable comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles de 1883.

17 juil—17 22 ...—août 5 12 18

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Jacob H. Wolf.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 8....

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—MERCREDI, 8 août 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en cette ville en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, en date du 5 juillet 1883, dans l'affaire de la succession de Jacob H. Wolf, défunt, dossier No 8686 à l'encan, il sera vendu

CINQ CERTAINS TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, appartenant à la susdite succession, terrains situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Commerce, Peter, Julie et St Joseph désignés par les Nos. de 1 à 5 inclusivement, lesquels sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun, mesure anglaise, 19 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade rue Commerce, et 19 pieds 6 pouces et 3 lignes chacun de largeur à l'arrière. Le terrain No 1 mesure 111 pieds 7 pouces du côté de la rue Julie et 111 pieds 9 pouces et 6 2/5 lignes du côté supérieur le plus près du terrain No 2. Le terrain No 2 a une profondeur de 111 pieds 9 pouces et 6 2/5 lignes du côté du terrain No 1 et 112 pieds 2 pouces et 4 1/5 lignes du côté du terrain No 3. Le terrain No 3 a une profondeur de 112 pieds 2 pouces et 4 1/5 lignes du côté du terrain No 2, et 112 pieds 7 pouces et 3 lignes du côté du terrain No 4. Le terrain No 4 a une profondeur de 112 pieds 7 pouces et 3 lignes du côté du terrain No 3, et 1 3 pieds et 1 1/5 ligne du côté du terrain No 5. Le terrain No 5 a une profondeur de 113 pieds 1 1/5 ligne du côté du terrain No 4 et 113 pieds 5 pouces du côté opposé près de la rue St Joseph.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur sera maintenu en sus de son enchère, toutes taxes dues et exigibles en 1883.

L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 juil—7,14 21 28—4 8 août

## ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District Paroisse d'Orléans.

JE certifie ici que le 3me jour de juillet 1883, un jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après intitulée et portant les chiffres suivants savoir:

Catherine E. Ryan }
vs. } No 8797.
John G. Ryan son époux }

Sur motion de John Gilmore, avocat de la plaignante et sur la production de preuves à l'appui de la prière de la plaignante et de ses témoignages et ayant été entendus ...

Il est décrété adjugé et ordonné que le défaut enregistré le 27 juin 1883 soit maintenant confirmé et rendu permanent, et conséquemment qu'un jugement soit rendu en faveur de la plaignante Catherine E. Ryan, et contre le défendeur John G. Ryan, son époux, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de communauté existant entre eux, la plaignante payant les frais.

Jugement rendu et signé le 3 juillet 1883.

Signé A. L. TISSOT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans ce 6me jour de juillet de l'an de Notre Seigneur Mil-Huit Cent Quatre Vingt-Trois.

JAS. D. PARKIN.

10juil—10 17 21 31 7 août Sous Greffier

### MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS.

**No 104 CANAL STREET.**

**TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.**

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

| | | |
|---|---|---|
| Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year— | | |
| On Fire risks | $248 848 79 | |
| On Marine risks | 22,022 70 | |
| On River risks | 22 912 63 | |
| Total premiums | $293 784 12 | |
| Less unearned premiums | 75,281 00 | |
| Net earned premiums 31st May, 1883 | | $218,503 12 |
| Losses paid— | | |
| On fire risks | $56,527 62 | |
| On marine risks | 13,201 25 | |
| On river risks | 4 495 50 | |
| Taxes and expenses, less interests | 26 164 16 | |
| Reinsurances and return premiums | 16,100 26 | |
| | | $116,488 79 |
| Profit | | $102 014 33 |

The company has the following assets

| | |
|---|---|
| Real estate | $244 520 53 |
| Bank, Railroad and other stocks | 61 334 78 |
| Notes secured by mortgage and pledge | 149 330 00 |
| Bills receivable | 61,098 58 |
| Premiums in course of collection | 36 450 06 |
| Stock of Vallette Dry Dock Co | 11 362 50 |
| New Orleans Water Works Co | 19 600 00 |
| Louisiana Consols | 15 428 25 |
| City time | 2,000 00 |
| Judgment on mortgage notes | 4 335 00 |
| Cash on hand | 82 579 62 |
| | $688 334 49 |

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, }
Parish of Orleans, City of New Orleans. }

Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT., on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

| | |
|---|---|
| P. MASPERO, | JNO. B. LALLANDE, |
| M. W. SMITH, | J. J. FERNANDEZ, |
| D. FATJO, | PAUL FOURCHY, |
| EDWARD TOBY, | D. A. CHAFFRAIX, |
| R. W. TAYLOR. | CHAS LAFITTE, |
| | JOS. A. SHAKESPEAR. |

13 juin—

### COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

**CAPITAL - - - - - $300,000**

ERNEST MILTENBERGER ...... Président
H. GALLY ...... Vice-Président
SCOTT McGEHEE ...... Secrétaire

DIRECTEURS:

| | |
|---|---|
| Emile L. Carrière, | Louis Bush, |
| J. J. Gidiere, | G. P. Harrison, |
| R. F. Chambers, | D. Fatjo, |
| Gilbert R. Green, | H. E. Shropshire, |
| M. Schwabacher, | J. A. Dufilho, |
| J. A. Lafaye, | J. H. Menge, |
| John T. Moore, jr, | P. A. Villeré, |
| Adolph Meyer, | Geo. H. Dunbar, |
| E. L. Forstall, | T. G. Ernst, |
| Joseph David | I. Hernsheim, |
| J. A. S. Vaught, | R. Beltran, |
| L. Lacassagne, | Henry Lehmann, |
| | Thos J. Woodward |

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'on est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ses assurés, sur le montant des primes soit elles ayées.

20 nov—6mD